

## Table des matières

*Bulletin No 38/2009*

Le mot de la présidente.....	2
Journal de Chaillet (IV).....	3
Généalogie de la branche des Borel Bacon, communière de Couvet, bourgeoise de Neuchâtel.....	8
Généalogie ROBERT-TISSOT, industriels FHF à Fontainemelon (NE) Descendance de Auguste Robert-Tissot-Dubois (1826-1892): Branche B.....	11
Souche de la famille BALEY, de Bevaix.....	19
Les JEQUIER de Fleurier.....	22
La peine de bannissement à Neuchâtel de 1848 à 1891.....	25
C'était au temps où la roulotte brinquebalante et le cheval étique étaient un luxe inouï ou comment vivaient les gens errants dans la première moitié du XIXe siècle.....	28
Sortie de printemps aux Archives de l'Etat de Fribourg.....	38
Armorial neuchâtelois.....	40

## Le mot de la présidente

Chers membres et amis de la société,

Temps de canicule !

Est-ce presque terminé pour cette année ? Les prochains jours nous le diront.

Ce bulletin vous aurait permis de passer un bon moment de lecture à l'abri de la chaleur. J'espère toutefois que, quelle que soit la température, vous aurez du plaisir à découvrir ce nouvel exemplaire.

Je vous souhaite un bel automne avec une bonne reprise de vos recherches et me réjouis de vous retrouver lors de nos prochaines rencontres.

Avec mes meilleurs messages.

Votre présidente

*Dans notre Bulletin d'août 1997, M. Georges Fallet a publié des extraits des Mémoires d'Abram Chaillet tels qu'il les avait trouvés dans le Fonds Jean Pettavel, Classeur 14, B 14. Nous vous soumettons ci après la quatrième partie.*

**Notes généalogiques extraites du journal d'Abraham Chaillet  
(mai 1636 - 1638)**

Suite à nos précédentes livraisons, nous continuons à extraire du journal d'Abraham Chaillet ses notations généalogiques. Nous y joignons quelques épisodes pittoresques qui, nous le pensons, intéresseront nos lecteurs. Pour rendre ce texte plus facile à dépouiller, nous marquons **en gras** les noms de famille des personnes dont les baptêmes, mariages ou décès sont énumérés dans ce texte.

NB. [] Entre crochets et en italique, mots rajoutés par nous pour expliquer une locution, un nom de lieu ou pour indiquer une pagination.

{ } Entre parenthèses, nous indiquerons les mots que le contexte appelle et que nous insérons pour rendre plus facile la compréhension du texte.

[*Extraits du Ms A 580*]

...

Le III<sup>e</sup> may 1636, le compère Daniel, filz de feu le sieur lieutenant Phillibert **Junod**, et juré en la Justice de la Coste, a esté ensevelict. Me fist promettre au lict de la mort d'estre tutteur de sa femme et enfans. A laissé deux petites filles.

...

Le 7<sup>e</sup> may 1636, Perrenon Quelin, femme de Jehan **Galland**, a esté ensevelie. N'a poinct laissé d'enfans.

Le 8<sup>e</sup> may 1636, j'ay esté parrain d'une fille avec le cousin Jehan Preud'hon, estant au cousin Abraham **Wattel**, de Peseux; marreynes, la femme du cousin Claudy Wattel et fille de la Perrenon Bezard.

Le XV<sup>e</sup> dudict, sont esté factes les fiançailles du cousin Jehan, filz de feu Phillibert **Lardy**, avec Marrie, fille du sieur Christophe **Perrot**, [p. 63] ministre à Engollon (Dieu les veuille bénir, amen).

Le 14e dudict moys, un samedi, Dieu m'a bégni d'une fille, baptysée le 22e, un dymange. Son nom : Elisabeth {**Chaillet**} (Dieu la veuille bégnir, amen).

...

Le 26e may 1636, Dieu a rettiré à sa part Claudy **Purry**, mon beau-frère, marry de la soeur de ma femme, a laissé un filz et sa femme enceinte (Dieu luy a faict paix).

En ce moys de may, le comte **de La Suze**, de la religion réformée, gouverneur pour le Roy de France dans Montbeillard, est décédé de malladie. C'estoict un grand seigneur. Avoict est longtems à Berne.

...

Le premier juillet 1636, Suzanne Morrel, femme de Pierre [p. 64] **Convert**, a esté ensevelict.

...

L'onzième dudict moys, sont estés célébrées les nopces du cousin Jehan, filz de feu Phillibert **Lardy**, avec Marrie, fille du sieur Christophle **Perrot**, ministre à Engollon, espousé audict lieu par le sieur Jaques Debelly, ministre à Vallengin (Dieu les veuille bégnir).

...

Le 22e juillet, Jonas **Taillon-dict-Michaux** a est ensevelict.

Le 25e dudict, la femme de David **Junod-dict-Chauvellier** a esté ensevelie.

Le 8e augst 1636, la cousine Magdelaine Chailliet, vefve feu Pierre **Junod-dict-Barret**, avec une fille à Pierre **Rechardet**, son beau-filz, sont estées ensevelies ensemble.

...

Le 24e dudict moys, j'ay esté parrain d'un filz avec le sieur Jehan Brun, de Neufchastel, ministre, estant à Monsieur Jonas **Favargier**, nostre pasteur; marreynes, Hourcely, fille du sieur Jehan Guy, mayre de Vallengin, femme de Frédéric, filz du sieur lieutenant Pierre Purry, de Collombier, et une fille du sieur Thomasset. Son nom : François (Dieu le bégnie, amen).

...

La peste estoict forte à Neufchastel avant, durant et après les vendenges {1636}. Il mourrut envyron cent ou six vingts personnes.

...

[p. 66] La peste fust aussi à Saint-Blayse, Peseux, Corcelles, Cormondrèsche, Collombier, Bosle, Bouldry, et en beaucoup d'autres lieux, mais par la grâce de Dieu, il n'y eust point à Auvernier. Beaucoup des plus apparens de Neufchastel en estoient sortits, qui ça, qui là, fuyant la peste.

Le 22e octobre 1636, Dieu a bégnist d'un filz ma belle.soeur, Judicth, soeur de ma femme, relicte feu Claudy **Purry**, estant demeurée enseinte. Fust né envyron les cinq heures du soir, baptisé le 30e. J'ay représenté le père. Parrains, le sieur Jean-Jacques Purry, ministre à Corcelles, Pierre Purry de Rive, recepveur des Quatre Mayories, marraynes, Marguerite Tyllier, relicte feu le sieur thrésorier Jehan Mouchet, à présent femme de Monsieur le thrésorier Abraham Chambrier, et Salomé, fille dudict sieur Chambrier, femme de Jonas Samuel, filz de feu le sieur recepveur Jehan Chambrier. Son nom : Claude (Dieu le veuille bégnir, amen !).

...

Le 5e novembre 1636, Dieu a retiré à sa part Léonor **Rosselet**, cousin de ma femme, estoict petit-filz de la soeur de feu ma belle-mère et de feu le sieur Jehan Chambrier, mon oncle. Jehan Petitpierre l'a hérité pour avoir esté le plus proche parrent.

...

Le 24e jeanvier 1637, un mardy, sont esté faictes les nopces de Jonas Jacob, filz de Monsieur Benoist **Chambrier**, mayre de La Coste, avec demoysselle Anne, fille de Jonas Gulliam **Merveilleux** (Dieu les veuille bégnir, amen !).

Le 3e février 1637, nous avons receu des nouvelles comme Dieu avoict retiré à sa part mon frère, Jehan **Chailliet**, qui estoict en guerre en la compagnie de Monsieur le corronel de Mollondin, à Metz en Lorraine, de peste.

[p. 67] ... Le second de may 1637, sont esté faictes les nopces du cousin Jonas **Jeanneret**, lieutenant de Travers, avec Sara, fille de feu Pierre **Estervalder**, de Neufchastel (Dieu les bégnie).

...

Le IXe juin 1637, Dieu a retiré à sa part Jeanna Jaynin, vefve feu Anthoyne **Perroud**. Estoict sage-femme. Aagée de cent ant, se souvenoict avoir moyssonné où la mayson de Monsieur le mayre Chambrier est bastie [*c'est-à-dire le château d'Auvernier, datant de 1557*], disant estre des hutains appartenans ès Buxereux.

[p. 68] Le 20e juin, Dieu a retiré à sa part Barbely Perrochet, ma tante, femme de mon oncle le secrétaire Josué **Fornachon**, aagée de soixante-deux ans.

...

Le XIX<sup>e</sup> {septembre 1637}, sont esté faictes les nopces de la cousine Jeanna, fille de feu mon oncle Jehan **Chailliet**, avec Pierre **Béguin**, de Rochefort.

Le XXV {septembre 1637}, Dieu a retiré à sa part Elisabeth {**Chaillet**}, ma fille, aagée de seize moys onze jours.

...

Le XXVI<sup>e</sup> octobre 1637, Dieu a retiré à sa part mon oncle Pierre **Chailliet**, âgé de soixante-troys ans.

...

[p. 69] ... Le XIII<sup>e</sup> novembre 1637, sont esté faictes les nopces de Jeanna, fille de mon oncle Jacques **Chailliet**, avec Jonas, filz de feu Abraham **Fatton**, d'Auvernier (Dieu la bégnie, amen).

Le second décembre 1637, Dieu a retiré à sa part Monsieur Benoit **Chambrier**, mayre de la Coste, un sambedy, envyron les sept heures du soir. Enterré le lendemain dans l'église de Collombier. Fust porté par mon beau-frère Barrellier, Jonas Wattel, Isaac Bedaux et moy. Aagé de soixante ans. A esté mayre de la Coste dix-neuf ans. Fust installé en novembre 1618 (Dieu luy a faict paix).

Le 14<sup>e</sup> dudict, Jehan **Galland** a esté ensevelict à Fontaynes au Vaux-de-Reuts, estant décédé ès Hauts-Geneveys, pençant aller à La Ferrière condhuyre du vin aux Suédois.

Le 20<sup>e</sup>, Barbely, relicte feu Jérémie **Boyon**, a est ensevelie. Et le 21<sup>e</sup>, Jehan **Cortailod-dict-Estévenier**, son beau-filz, a esté ensevelict.

[p. 70] ... Le 16<sup>e</sup> janvier 1638, un mardy, j'ay esté parrain avec Pierre Richardet, et marreyne, ma soeur, Rose, et Magdelaine, fille du cousin Abraham Choupart, d'une fille de feu Jehan **Cortailods-dict-Estévenier**, estant icelui mort troys semaines auparavant. Son nom : Rose (Dieu la bégnie). David Belpoids a représenté le père.

...

Le second février 1638, Michel **Perrochet** a esté ensevelict.

...

Mais le 21<sup>e</sup> dudict, ledict duc de Weimar et de Rohan, un mercredy, deffyrent Jehan de Wert ... [p. 71] ... Le **duc de Weimar** y perdist Pottendorf, grand corronel, et le duc de Rohan fut blessé, lequel, quelques temps après,

mourrut en l'abbaye de Rävnischfeld et, de là, embaulmé et mené à Genève où il est ensevelict en la Grande Église.

...

Le VIe mars 1638, sont esté faictes les nopces de Jehan, filz de Jean **Bojondict-Breton**, avec Magdelaine, fille d'Abraham **Junod-dict-Banderet** (Dieu les veuille bénir, amen !).

...

Le VIe avril, un vendredy, entre les deux et troys heures du matin, nostre bon Dieu nous a bégni d'un filz et baptizé le 17e, un mardy (Dieu le veuille bénir, amen). Son nom : Charles {**Chaillet**}.

Monsieur le **duc de Rohan**, de la Religion, est décédé à Raevenischfelden et embaulmé et mené ensevelir à Genève.

Abraham, filz de feu mon oncle Pierre **Chaillet**, est décédé en ma mayson, lequel j'avoys retiré après la mort de feu mon oncle.

...

Le 9e may 1638, le cousin Jonas **Jeanneret**, lieutenant en la Justice de Travers, a esté ensevelict (Dieu luy a fait paix).

...

[p. 73] ... Le mesme jour {26 juin 1638}, le cousin Louys **Grisel** a esté ensevelict. Estoict justicier de la Coste.

...

[p. 74] ... Le 14e {octobre 1638}, un dymanche, j'ay esté parrain avec Benoist, filz du grephier Louys Cortailod, d'un filz à David **Cortailod**. Son nom : Abraham. Et marreynes, Susanne, vefve feu le sieur lieutenant Emer Wattel, et Magdelaine, fille d'Abraham Choupart (Dieu le veuille bénir, amen).

...

Le 19e, les fiançailles du cousin Louys, filz de feu mon oncle le mayre **Barrellier**, avec Rose, fille du sieur Hugues **Trybollet**, mayre du Locle (Dieu les veuille bénir, amen).

...

Le 10e décembre, sont esté faictes les nopces dudict cousin Louys **Barrellier**, à Neufchastel. Fust fait le festin en la Mayson de Ville (Dieu les bénie).

## Généalogie de la branche des Borel Bacon, communière de Couvet, bourgeoise de Neuchâtel

*par Pierre-Arnold Borel*

- I **Denis Borel** né en 1917, carrière militaire dans l'armée suisse, décédé en 2006, fils de:
- II **Jules-Emile Borel** né à Couvet en 1884, carrière militaire, colonel divisionnaire, commandant du premier corps d'armée. Il fut le premier neuchâtelois à avoir ce grade. Il est fils de:
- III **Charles Emile Borel**, 1858-1926, chef de la maison Pernod absinthe à Couvet, possède une des premières autos du Val-de-Travers, fils de:
- IV **Frédéric Sélim Borel-Bacon** né en 1829, mécanicien, laboureur aux Prises de Couvet, fils de:
- V **Henri Sélim Borel-Bacon** né en 1792, horloger, créateur de mouvements pour pendules neuchâteloises, fils de:
- VI **François Antoine Borel-Petitjaquet dit Bacon**, 1767-1827, vit à Couvet, fils de:
- VII **Daniel Henry Borel-Bacon**, 1726-1800, vit à Couvet, paysan, fils de:
- VIII **Pierre-Henry Borel-Petitjaquet dit Bacon** né en 1665, paysan à Couvet au lieu dit Sur le Soucre, fils de:
- IX **Claudy Borel-Petitjaquet dit Bacon**, né en 1654, gouverneur de Couvet en la baronnie du Vaulx-Travers, propriétaire aisé, fils de:
- X **Jehan Borel-Petitjaquet dit Bacon**, né vers 1625 à Couvet, en date du 15 may 1658 possède à Couvet une maison avec curtil et cheseaux au lieu dit "A la Croix", des bois bannaux à Tresmalmont et à Costa Bertin, fils de:
- XI **Jehan le cadet Borrel-Petitjaquet dict Baccon**, en 1596 reconnaist posséder à Tresmalmont l'ancien maix de terres dict aussi heritage des Borrel. Il meurt entre 1653 et 1658, fils de:
- XII **Michel Borel-Petitjaquet dict Baccon** nait à Couvet. Reconnaissance de ses biens sur la montagne de Tresmalmont, contenant prels, champs, cernyls et pasquiers en 1553, fils de:
- XIII **Estevenin Borrel**, né à Couvet vers 1480, décédé vers 1553, riche propriétaire, payera à ses Seigneurs les comtes de Neufchastel le sens de 2

florins d'or de bon et juste poids pour les 13 faulx au lieu dit Cerniz du Thil, daté du 20 novembre 1513. Ses fils se prénomment Jehan, Ruffe, Thomas, **Claude** (ancêtre de Pierre-Arnold Borel), Estienne, Anthoyne et **Michel**. Il est fils de:

- XIV **Jaiquet Bourrel dit Petitjaiquet** transmettra ce surnom à sa descendance, cité dans des actes notariaux en 1470, 1471, 1482 et 1491. Il est né vers 1430, fils de Pierre III, fils de Pierre II, fils de Pierre I, fils de **Valcherius**.
- XV **Pierre III Bourrel**, franc sergent de Couvet et bourgeois de Neufchâstel, paysan, possède un domaine sur la montagne à Malmont. En 1434 acquiert deux planches de terre au lieu dit Prel au Motet. Fils de:
- XVI **Pierre II Bourrel**, passe, le 19 juin 1429 une reconnaissance féodale de ses biens à Couvet pour le vieil héritage de famille. Fils de:
- XVII **Pierre I Bourrel**, mentionné dans les comptes des recettes du Vaulx Travers en 1398, fils de:
- XVIII **Valcherius Bourrel**, né vers 1300, était très probablement bourrelier, faisant des colliers de chevaux de trait et des harnais, appelés Bourrels en patois neuchâtelois.

Lorsque la Diète suisse décida de donner un patronyme à tout homme de libre condition, le nom de Bourrel, rappelant son métier, fut choisi pour Valcherius et sa descendance.

Des recherches effectuées aux Archives de l'État, il a été établi que, sur plusieurs familles qui furent honorées de recevoir le titre de bourgeois octroyé par Rodolphe IV dit Rollin, comte de Neuchâtel, seules deux d'entre elles sont encore représentées à ce jour, les autres étant éteintes.

Ce sont les Wavre et les Borel.

### *Une anecdote de racontée par Pierre-Arnold Borel*

*En 1942, Pierre-Arnold Borel traversait la place des Halles à Neuchâtel lorsqu'il vit passer à cheval le Commandant de corps Jules Borel en tenue d'officier. Celui-ci s'arrêta en face de lui, et le montrant du doigt dit :*

*- "Vous, jeune homme, vous êtes un Borel, de Couvet, fils de qui ? "*

*Interloqué, Pierre Arnold lui répondit :*

*- " Je suis le fils d'Arnold, qui lui est fils de Fritz, de Couvet.*

*- Je vois, répondit le commandant, n'oubliez pas d'honorer votre famille."*

*Et il continua sans autre son chemin.*

*Pierre-Arnold, fort surpris, ne comprenait vraiment pas pourquoi cet officier qu'il ne connaissait pas lui avait posé cette question si abruptement !*

*Une quarantaine d'années plus tard, Denis Borel, né en 1917, fils de Jules et membre actif de la Société neuchâteloise de généalogie, donna à Pierre-Arnold la solution de cette énigme en lui remettant un début de recherches généalogiques sur sa branche. Il y racontait son histoire, celle de son père et de son grand-père. Il pria Pierre-Arnold de compléter ses recherches.*



*Esquisse de Jules Borel par Charles l'Eplattenier pour la fresque en préparation au Château de Colombier (1917-1918)*

*Jules Borel est né et a passé son enfance à Couvet, à la rue du Quarre 3, dans une maison bâtie par son père Charles-Emile (1858-1926).*

*C'est dans ce même village qu'Arnold Borel, le père de Pierre-Arnold est né en 1883. Jules et Arnold, étant du même âge, se connaissaient bien. En rencontrant fortuitement Pierre-Arnold, le commandant de corps Jules Borel avait été frappé par la ressemblance de ce jeune homme avec Arnold Borel, d'où sa question...*

**Généalogie ROBERT-TISSOT, industriels FHF à Fontainemelon (NE)**  
**Descendance de Auguste Robert-Tissot-Dubois (1826-1892): Branche B**

*par Robin Moschard, Neuchâtel, juin 2009*

**F**amille originaire du Locle et La Chaux-de-Fonds, devenue bourgeoise de Cernier et Fontainemelon dès les branches A et B. Nous avons développé dans le Bulletin de la SNG No 36/2008 la descendance de Jeanne CARBONNIER-ROBERT-TISSOT (1862-1933)(branche A1). Puis avait suivi la descendance de son frère Paul ROBERT-TISSOT-de MARVAL (branche A2) parue dans le No37/2009.

Nous poursuivons avec la dernière partie de cette trilogie, celle de **Auguste ROBERT-TISSOT-DUBOIS**, leur oncle, qui porte le sosa 18 par rapport à l'auteur.

- 1) III Henri I ROBERT-TISSOT [36] (1785-1835) oo DUCOMMUN-dit-BOUDRY.
- 2) IV A 1. A Henry II ROBERT-TISSOT (1823-96) 1<sup>er</sup> oo SECRETAN, 2<sup>ème</sup> oo MOSCHARD.
- 3) IV-B- 2. **B Auguste I ROBERT-TISSOT-DUBOIS** [18], chef de la maison Robert & Cie, à Fontainemelon NE, né le 15.03.1826 à La Chaux-de-Fonds, † 20.04.1892 à Neuchâtel.  
Il a laissé sa propriété de Königshof sise à Rüttenen (SO) au nord de Soleure à ses 3 enfants dès 1892. Elle a été reprise par son petit-fils Auguste Moschard en 1907. oo le 25.09.1852 à La Chaux-de-Fonds, avec **Hyacinthe Caroline DUBOIS** [19], née le 12.05.1830 à La Chaux-de-Fonds, † 07.09.1899 à Neuchâtel, fille de Charles-Eugène [38] et Françoise-Adélaïde ROBERT [39]. Dont 3 enfants ROBERT-TISSOT : **Eugénie** [9] 1855, **Auguste II** 1857, et **Marie** 1859, qui suivent.
- 4) V-A- 1.1. A1 **Jeanne ROBERT-TISSOT** (1862-1933) oo 1882 avec **Max CARBONNIER** (1857-1934).
- 5) V-A- 1.2. A2 **Paul ROBERT-TISSOT** (1863-1940) oo 1889 avec **Esther** de MARVAL (1867-1958).
- 6) V-B- 2.1. **B1 Eugénie ROBERT-TISSOT** [9], née le 23.04.1855 à Fontainemelon NE, † 18.08.1933, oo le 25.07.1876 à Neuchâtel, o/o

13.10.1897, **Charles MOSCHARD** [8], de Moutier, banquier à Delémont (1883-93) à la Banque Moschard, puis laisse ses affaires à son frère Georges, née le 22.02.1849 à Moutier BE, † 07.09.1920 (à Naples ou Sorrento), fils de Auguste [16] (1817-1900), avocat et conseiller d'Etat bernois 1850, et Pauline MOREL [17] (1826-1912). Charles se remarie le 24.01.1901 à Berne avec **Joséphine CRAVERI** (1878-1930), d'Italie. Dont 2 fils MOSCHARD : **Henry** 1877 et **Auguste** [4] 1881, qui suivent.

- 7) V-B- 2.2. **B2** **Auguste II ROBERT-TISSOT-NICOLAS**, né le 07.06.1857 à Corgémont, † le 18.02.1907 à Neuchâtel. Chef de la maison Robert & Cie à Fontainemelon. Avec son cousin Paul Robert-Tissot-de Marval (1863-1940), il a fait construire l'église de Fontainemelon en 1901-02 et a fait d'importants dons à la communauté. Celle-ci reconnaissante a donné leur nom à une rue de ce village. oo le 23.05.1887 à Neuchâtel, avec **Laure Hélène NICOLAS**, de Mézières (VD) et Neuchâtel 1867, née le 06.06.1865 à Neuchâtel, † 02.11.1962 à Neuchâtel, fille d'Auguste Albert et Rose Adèle MAULER. Dont 3 enfants ROBERT-TISSOT: **Maurice** 1888, **Susanne** 1889 et **André** 1895, qui suivent.
- 8) V-B- 2.3. **Marie ROBERT-TISSOT**, née le 03.09.1859 à Corgémont (BE), † 13.12.1938 à Neuchâtel. Fondatrice de l'Espoir en 1894. Cet hospice à caractère chrétien lutte contre l'alcoolisme des enfants, et c'est dans sa propriété de Beau-Site à Neuchâtel (rue de l'Evole 45) qu'elle fit construire la chapelle de l'Espoir (Evole 43b). Aussi présidente de La Ruche, maison d'éducation pour jeunes filles.

**B1** Les 2 fils Moschard-Robert-Tissot:

- 9) VI-B- 2.1.1. **B1.1** **Henry MOSCHARD**, ? 30.12.1877 à Delémont, + .10.1964, ingénieur à Waltham. Il a émigré en 1903 à Waltham (Massachusetts, USA). oo le 05.09.1906 à Waltham, **Martha Sophie HENTZI**, de Cornol (JU) 1823, née le 18.01.1888, + .11.1972, fille de Louis-Auguste (1858-1923) et Fanny Françoise JACOT (1861-1952). Dont 1 fille MOSCHARD : **Marguerite** 1907, qui suit.
- 10) VI-B- 2.1.2. **B1.2** **Auguste MOSCHARD** [4], né le 05.03.1881 à Delémont, † 21.10.1950 à Neuchâtel, agronome, propriétaire-garagiste. oo

03.12.1912 à Neuchâtel, **Alice** MAYOR [5], de Grandcour (VD) et Neuchâtel 1818, née le 14.02.1884 à Neuchâtel, † 21.09.1946, fille de William [10](1844-90) architecte et dessinateur, et Pauline LAMBELET [11](1856-1936). Installé dans la propriété familiale de Königshof (Rüttenen SO) jusqu'en 1916, il la quitte avec sa famille pour venir se fixer à Neuchâtel. Dont 3 enfants MOSCHARD : **Jean** 1913, **Françoise** 1916 et **Marc** [2] 1920, qui suivent.

La généalogie Mayor de Grandcour et Neuchâtel a été développée dans le Bulletin No 13/1999.

## **B2** Les 3 enfants Robert-Tissot-Nicolas:

- 11) VI-B- 2.2.1. **B2.1** **Maurice ROBERT-TISSOT**, né le 20.09.1888 à Fontainemelon, † 18.04.1953 à Neuchâtel. Directeur des fabriques d'ébauches de Fontainemelon et de Corgémont, Il est un des fondateurs d'Ebauches SA (1926) dont il est vice-président du Conseil d'administration. Membre au comité central de la Chambre suisse d'horlogerie dès 1931. oo 22.06.1914 à Neuchâtel, avec **Odette** Paule MECKENSTOCK, de Neuchâtel 1865, originaire de Prusse, née le 14.08.1893 aux Rasses (VD), † 17.07.1944 à Minusio (TI), fille Charles (1865-1945), juge cantonal, Dr en droit 1887, professeur à l'université, recteur (1905-07), vice-recteur (1907-09), président de la Faculté de droit (1903-05), et Agnès Du PASQUIER (1867-1924). Dont 3 enfants ROBERT-TISSOT: **Monique** 1915, **Claudie** 1918 et **Denis** 1924, qui suivent.
  
- 12) VI-B- 2.2.2. **B2.2** **Susanne Marguerite ROBERT-TISSOT**, née le 30.09.1889 à Fontainemelon, † 1975. oo le 20.01.1910 à Neuchâtel avec **Eugène de COULON**, de Neuchâtel, industriel, né le 15.06.1874 à Chingford, près de Londres, † 04.10.1958 à Bevaix (NE), fils de Alfred (1836-97) et Léonie **de PIERRE** (de Pourtalès)(1845-1929). Frère de Sydney (1889-1976) de la branche A2, issu d'une famille de 13 enfants. Commerçant à San Francisco dans la maison Antoine Borel et Cie (1898-1912). Président et membre de nombreux Conseils d'administration dont Boillat à Reconvilier, Câbles de Cortaillod, Tréfilerie de Cossonay, Dubied, Bourgeois d'honneur de Bevaix 1946. Dont 2 enfants de COULON : **Cyril** 1911 et **Géraldine** 1916, qui suivent.

- 13) VI-B- 2.2.3. **B2.3** **André ROBERT-TISSOT**, né le 03.08.1895 à Fontainemelon, † 25.04.1975 à Neuchâtel, commerçant. 1<sup>er</sup> oo 01.02.1923 à Genève-Eaux-Vives, o/o 30.11.1933, **Maria Clarissa FUCHS**, de Genève, née le 19.12.1883 à Berlin (D), fille d'Alfred Heinrich et Marie Joséphine Henriette KELLISCH. 2<sup>ème</sup> oo 30.12.1933 à Coppet (VD), **Emilie Gertrud BIGLER**, de Worb BE, née le 16.02.1906 à Londres (GB), † 08.10.1997 à Neuchâtel, fille de Gottfried Max et d'Emilie Caroline KESSLER. Dont 1 fils, **ROBERT-TISSOT-BIGLER Claude André** 1945, qui suit.

**B1.1** La fille Moschard-Hentzi:

- 14) VII-B- 2.1.1.1. **Marguerite MOSCHARD**, née le 13.06.1907 à Waltham (Mass, USA), + 11.12.1986 à New-York.

**B1.2** Les 3 enfants Moschard-Mayor :

- 15) VII-B- 2.1.2.1. **Jean MOSCHARD**, né le 09.11.1913 à Rüttenen (SO) (Könighof), † 12.03.1932 à Neuchâtel.
- 16) VII-B- 2.1.2.2. **B1.2.1** **Françoise MOSCHARD**, née le 31.08.1916 à Rüttenen SO (Könighof), † 01.08.2006 au Chesnay (Yvelines F-78), oo le 11.09.1937 à Cortailod NE, avec **Marcel LAUREAU**, sujet français, né le 18.05.1911 à Guiscard (Oise, F-60), † 22.05.2004 au Chesnay (Yvelines F-78), fils de Charles-Louis (1884-1975) et Marie Angèle Émilie ARSELIN (1887-1967). PDG de Lauravia (1945-62), Président d'honneur du Syndicat National de l'Estampage & Forge. Dont 4 enfants LAUREAU: **Annie** 1940, **Jean-Marc** 1943, **François** 1944 et **Nicole** 1947, qui suivent.
- 17) VII-B- 2.1.2.3. **B1.2.2** **Marc MOSCHARD** [2], avocat, né le 11.02.1920 à Neuchâtel, † 21.08.1977 à La Chaux-de-Fonds, oo le 11.04.1949 à Montôt (Côte d'Or, F-21), avec **Monique FONDET** [3], sujet français du Jura (F-39), née le 25.09.1925 à Strasbourg, fille de Henry [6] (1893-1977) et Emilie MARCHAL [7] (1902-82). Dont 4 fils MOSCHARD: **Jean-Denis** 1950, **Joris** 1951, **Gilles** 1957 et **Robin** [1] 1959, qui suivent.

**B2.1** Les 3 enfants Robert-Tissot-Meckenstock :

- 18) VII-B- 2.2.1.1. **Monique ROBERT-TISSOT**, née le 27.07.1915 à Fontainemelon, † 10.10.2003 à Neuchâtel, oo le 11.10.1941 à Berne, avec **Mario MOSSET**, de Villiers (NE), chimiste, né le 14.07.1908 à Brusio (GR), † 07.03.1965 à Neuchâtel, fils de Philippe et Maria BALLINARI. Dont 2 enfants MOSSET : **Olivier** 1944 et **Valentine** 1946, qui suivent.
- 19) VII-B- 2.2.1.2. **Claudie ROBERT-TISSOT**, née 18.08.1918 à Fontainemelon, oo le 27.07.1940 à Genève, avec **Richard BELAIEFF**, de Genève 1935, originaire de GB, né le 24.01.1906 à Genève, † 02.08.1973 à Nernier (Haute-Savoie), fils d'Alfred et Hélène PASTOUCHOFF. Dont 4 enfants BELAIEFF: **Marie-Anne** 1941, **Jean** 1942, **Suzanne** 1945 et **Catherine** 1948, qui suivent.
- 20) VII-B- 2.2.1.3. **Denis ROBERT-TISSOT**, née le 14.04.1924 à Fontainemelon, † 05.01.2001 à Boudevilliers (NE). Directeur de la Fabrique d'Ebauches de Fontainemelon, oo le 18.11.1950 à Valangin, avec **Marjolaine** de MONTMOLLIN, née le 30.09.1927, de Neuchâtel, Valangin, Les Geneveys/Coffrane, Dombresson, Montmollin, La Chaux-de-Fonds, La Brévine, Corcelles-Cormondèche et Provence (VD), fille de Claude (1898-1960) Dr. méd., et Gilberte CORNAZ (1899-1976). Dont 4 enfants ROBERT-TISSOT : **Agnès** 1951, **Gilles** 1952, **Christine** 1954 et **Aline** 1959, qui suivent.

**B2.2** Les 2 enfants de Coulon-Robert-Tissot :

- 21) VII-B- 2.2.3.1. **Cyril de COULON**, née le 09.08.1911 à Burlingame (Californie), † 1941.
- 22) VII-B- 2.2.3.2. **B2.2.1 Géraldine de COULON**, née le 19.03.1916 à Neuchâtel, oo le 05.12.1941 à Neuchâtel, avec **Raoul de PERROT**, avocat, notaire, de Neuchâtel et Cudrefin VD, né le 30.11.1909 à Berne, † 08.12.1980 à Neuchâtel, fils de **Claude** Louis (1870-1942) et **Marguerite** Henriette Louise LARDY (1872-1956). Dont 3 enfants de PERROT : **Aloys** 1942, **Hugues** 1944 et **May** 1947, qui suivent.

### **B2.3** Le fils Robert-Tissot-Bigler:

- 23) VII-B- 2.2.2.1. **Claude André ROBERT-TISSOT**, né le 27.10.1945 à Genève, oo le 02.04.1969 à Genève, avec **Françoise Jeanne GRIVEL**, née le 06.03.1947 à Genève, de St-Livres (VD), fille de François Georges et Denise Anne Marie CRETTON. Dont 3 enfants ROBERT-TISSOT: **Anne** 1971, **Florence** 1974 et **Philippe** 1977, qui suivent.

### **B1.2.1** Les 4 enfants Laureau-Moschard :

- 24) VIII-B- 1.1.2.3.1. **Annie LAUREAU**, née en 1940, oo 1962, avec **Jean-Claude VICHE**, 1937, Ingénieur polytechnique à Paris. Dont 3 enfants VICHE: **Valérie**,<sup>?</sup> 1965, **Céline**, 1967 et **Valentin**, 1974.
- 25) VIII-B- 1.1.2.3.2. **Jean-Marc LAUREAU**, dit Loro, dessinateur de BD, journaliste, 1943, † 1998, oo **Martine OLLIER**, 1943. Dont 2 enfant LAUREAU: **Nathalie**, 1964 et **Stéphane**, 1965.
- 26) VIII-B- 1.1.2.3.3. **François LAUREAU**, 1944, informaticien, 1<sup>er</sup> oo **Hélène GERMES**, 1949. Dont 2 filles LAUREAU-GERMES: **Aude**, 1975 et **Eléonore**, 1977. 2<sup>ème</sup> oo **Catherine PRIA**, kinésithérapeute, 1944. Dont 1 fils LAUREAU-PRIA: **Charles Arthur**, 1986.
- 27) VIII-B- 1.1.2.3.4. **Nicole LAUREAU**, 1947, kinésithérapeute.

### **B1.2.2** Les 4 fils Moschard-Fondet :

- 28) VIII-B- 2.1.2.3.1. **Jean-Denis MOSCHARD**, 1950, architecte EPFZ. 1<sup>er</sup> oo avec **Sally GRUAR**, 1949, écossaise, fille de Douglas et Janet ADAM. Dont 1 fils MOSCHARD-GRUAR: **Toby**, 1981. 2<sup>ème</sup> oo avec **Maya GROSSENBACHER**, 1954, infirmière au CICR, de Hasle bei Burgdorf (BE), fille de Ernest et Jeanne KAUFMANN.

- 29) VIII-B- 2.1.2.3.2. **Joris MOSCHARD**, 1951, agent immobilier, oo avec **Janet CLARKE**, 1953, de nationalité canadienne, fille de Mason et Catheryn PRICE.
- 30) VIII-B- 2.1.2.3.3. **Gilles MOSCHARD**, 1957, artiste-peintre, école d'art de Sion. oo avec **Sylvia REBER**, 1955, de Schangnau (BE), maroquinière-styliste, fille de Hans Willy et Sylvia Hélène HALTER. Dont 1 fille MOSCHARD : **Manon**, 1992.
- 31) VIII-B- 2.1.2.3.4. **Robin MOSCHARD** [1], 1959, technicien, Technicum La Chaux-de-Fonds, oo avec **Carinne RITHNER**, de Château-d'Oex (VD) et Les Thioleyres VD, nurse, fille de Roger (1932-85) et Lise GLOOR (1935-). Dont 1 fils MOSCHARD: **Colin**, 1999.

**B2.1.1** Les 2 enfants Mosset-Robert-Tissot :

- 32) VIII-B- 2.2.1.1.1. **Olivier MOSSET**, 1944, artiste-peintre, assistant de Jean Tinguely et de Daniel Spoerry. A Paris (1965-77), il participe au groupe BMPT (Buren, Mosset, Parmentier et Toroni)(1966-68), 1<sup>ère</sup> expo personnelle en 1968 à Paris, A New-York (1977-99). oo avec **Elisabeth Caroline DOUGHERTY**.
- 33) VIII-B- 2.2.1.1.2. **Valentine MOSSET**, 1946, céramiste, Expositions dès 1974 à Bâle, à Genève 1976. oo avec **Jacques GUERY**.

**B2.1.2** Les 4 enfants Belaieff-Robert-Tissot :

- 34) VIII-B- 2.2.1.2.1. **Marie Anne BELAIEFF**, 1941, oo avec **François LOPEZ**, 1941, fils de Robert et Charlotte Gabrielle SAN GIULO. Dont 2 enfants LOPEZ: **Yan Manuel Gilles**, 1967 et **Caroline Julie**, 1969.
- 35) VIII-B- 2.2.1.2.2. **Jean Cécil BELAIEFF**, 1942, oo avec **Béatrice ROULET**, 1945, fille de Louis et Anita BISSIG. Dont 1 fils BELAIEFF : **Antoine Jean**, 1973.

- 36) VIII-B- 2.2.1.2.3. **Suzanne BELAIEFF**, 1945, oo avec **Henry NOTARI**, 1948, fils de Joseph Léon et Juliana BIAMONTI. Dont 1 fils NOTARI: **Nicolas Richard Joseph**, 1973.
- 37) VIII-B- 2.2.1.2.4. **Catherine BELAIEFF**, 1948, psychologue FSP. oo avec **Joël REDALI**, 1950 de Vandoeuvres, originaire d'URSS, fils de Raymond et Hélène HURNI. Dont 2 filles REDALI: **Cléa** et **Aurélia**.

**B2.1.3** Les 4 enfants Robert-Tissot-de Montmollin :

- 38) VIII-B- 2.2.1.3.1. **Agnès Martine Odette ROBERT-TISSOT**, 1951, oo avec **Daniel FROCHAUX**, du Landeron (NE). Dont 2 fils FROCHAUX: **Matthieu** et **Samuel**.
- 39) VIII-B- 2.2.1.3.2. **Gilles ROBERT-TISSOT**,? 1952, oo avec Fabienne Nathalie Blandine **KIEFER**, de Soleure. Dont 3 enfants ROBERT-TISSOT: **Axel**, **Guillaume** et **Aude**.
- 40) VIII-B- 2.2.1.3.3. **Christine ROBERT-TISSOT**, 1954, oo avec **Pierre-Yves GREThER**, économiste, de La Brévine (NE), originaire d'Allemagne. Dont 2 enfants GREThER: **Laurène** et **Maxime**.
- 41) VIII-B- 2.2.1.3.4. **Aline ROBERT-TISSOT**, 1959, oo avec **Damien GROBETY**, de Delémont. Dont 2 enfants GROBETY: **Jéromine** et **Achille**.

**B2.2.1** Les 3 enfants de Perrot-de Coulon :

- 42) VIII-B- 2.2.3.2.1. **Aloys de PERROT**, 1942, expert-comptable, oo avec **Anne DUCHÂTEAU**. Dont 3 enfants de PERROT: **Sybille**, 1971, **Marc**, 1968 et **Thomas**, 1974.

- 43) VIII-B- 2.2.3.2.2. **Hugues de PERROT**, 1944.
- 44) VIII-B- 2.2.3.2.3. **May de PERROT**, 1947, oo avec **Bernard Guy CHAPUISAT**, de Chêne-Bougeries (GE) et Aclens (VD).

**B2.3.1** Les 3 enfants Robert-Tissot-Grivel :

- 45) VIII-B- 2.2.2.1. **Anne ROBERT-TISSOT**, ? 1971, oo avec **Guy Alexis de POURTALES**, 1969, architecte EPFZ/L, de Neuchâtel, Le Locle, Fleurier, Les Ponts-de-Martel et Berne, fils de Rodolphe Henri (1944-93), ing. agron. au Paraguay, et Lie de VOCHT (1941-).
- 46) VIII-B- 2.2.2.2. **Florence ROBERT-TISSOT**, 1974, psychologue FSP.
- 47) VIII-B- 2.2.2.3. **Philippe ROBERT-TISSOT**, 1977.

<b>Souche de la famille BALEY, de Bevaix</b>
--

*par Germain HAUSMANN*

Cette famille est l'une des plus anciennes de Bevaix puisqu'elle apparaît en 1382 déjà. Selon le dictionnaire de Dauzat, son nom s'explique par sa profession: marchand de balais. Voilà qui semble étrange et peu vraisemblable. Nous nous rallions plus facilement à l'interprétation suivant laquelle ce nom signifie "balois" (cf. ci-dessous).

Cette famille ne fut jamais très importante en nombre. On signale un feu vers 1650, David (AComBevaix, HH 33/1, liste des feux tenants, entre 1649 et 1653), un autre feu en 1697, Abraham (AComBevaix, DD 2/6). La dernière naissance sous ce patronyme a lieu à Bevaix en 1751, le dernier mariage en 1758 et le dernier décès (signifiant l'extinction de cette lignée) en 1774 (AENeuchâtel, Registres d'état civil de Bevaix).

## Première génération

NN

Enfants : Rolet: qui suit, allié La Paluz

Isabelle: citée avec son frère dans la reconnaissance de son frère en 1382 (AENEuchâtel, N 27, n° 8), on parle dans le même acte d'une nièce de Rolet, Margueron, qui est sans doute la fille d'Isabelle.

2ème génération

**Rolet BALEY**: de Bevaix, cité dans la reconnaissance de 1382 (AENEuchâtel, N 27, n° 8). Il épouse Agnelette, fille d'Etienne de LA PALUZ.

Enfant: Jaquet : qui suit, allié Clerc.

## 3<sup>ème</sup> génération

**Jaquet BALEY** : de Bevaix, cité dans plusieurs reconnaissances, en 1383 (AENEuchâtel, N 27, n° 8) et en 1426 (AENEuchâtel, K 11, n° 14), il est mort avant 1439 (AENEuchâtel, RD 173). Il épouse Jeannette, fille de Nicod CLERC, de Bevaix, son fils Jean la mentionne comme sa mère en 1470 (AENEuchâtel, H 27, n° 17).Enfants : Jean: qui suit, allié Barret Perrod: qualifié de prud'homme vers 1460 (AENEuchâtel, Reconnaissances Bevaix n° 1), en 1481 (AComBevaix, EE 44/1) et en 1497 (AComBevaix, NN 2/7). Sa filiation n'est cependant pas connue.

## 4ème génération

**Jean BALEY, Balé, Balois** : de Bevaix, fils de Jean, il est cité en 1439 (AENEuchâtel, N 27, n° 8), en 1449 (AENEuchâtel, N 2, n° 2), en 1451 (AENEuchâtel, N 2, n° 15), en 1456 (AENEuchâtel, B 12, n° 5), il reconnaît encore ses biens en 1470 (AENEuchâtel, H 27, n° 17). Il épouse Isabelle, fille de Besançon BARRET, de Bevaix.

Enfants: Claude : qui suit.

## 5<sup>ème</sup> génération

**Claude BALEY**: de Bevaix, fils de Jean et d'Isabelle Barret, mort avant 1527.

Enfants : Pierre: qui suit.

Nicolet: qui suit.

Guillaume: il reconnaît devant Henri Vouga les biens familiaux pour lui et pour ses frères Pierre et Collet, prêtre, il était curé du

Landeron (Cette reconnaissance a aujourd'hui disparu et on en ignore la date, il en est fait mention dans un terrier postérieur AENEuchâtel, Reconnaissances, Bevaix n° 1, 1570).

**Clauda** ?? : épouse François Mayor, de Bevaix. Ce couple est cité en 1580 dans la reconnaissance de leur beau-fils, Claude Favre, de Bevaix, époux de Marguerite Mayor. Aucune indication ne permet de connaître le nom des parents de Clauda, mais elle appartient à la génération de Pierre, Nicolet et Guillaume (AENEuchâtel, Reconnaissances, Bevaix n° 2, f. 326r-329v).

## 6<sup>ème</sup> génération

**Pierre BALEY**: de Bevaix, fils de Claude, cité en 1510 avec son frère dans un achat de terre (AENEuchâtel, RD 94), en 1527 il est le tuteur d'Aimon Berger (AENEuchâtel, RD 94), il fait la reconnaissance de ses biens en 1539 (AENEuchâtel, Reconnaissances, Colombier n° 2), encore cité en 1545 (AComBevaix, AA 32/1)

Enfants : **Michel** : qui suit.

**Jacques** ?? : cité avec Michel le 20 avril 1549 (AComBevaix, BB 14/1), le 1er novembre 1562, il jure le règlement au bois (AComBevaix, HH 59/1).

**Guillauma**: morte avant 1580, son époux, Pierre Vella, de Bevaix, reconnaît le 2 décembre 1580 les biens que ses deux fils, Guillaume et Christ, ont hérité de leur mère (AENEuchâtel, Reconnaissances, Bevaix n° 2, f. 126r-129v).

**Nicolet (Collet) BALEY** : de Bevaix, fils de Claude, cité en 1510 avec son frère dans un achat de terre (AENEuchâtel, RD 94), il fait la reconnaissance de ses biens en 1539 (AENEuchâtel, Reconnaissances, Colombier n° 2), encore cité en 1545 (AComBevaix, AA 32/1).

Enfants: **Abraham**: le 1er novembre 1562, il jure le règlement au bois (AComBevaix, HH 59/1), il reconnaît ses biens le 15 avril 1580 (AENEuchâtel, Reconnaissances, Bevaix n° 1, f. 291r-308r) et le 8 décembre 1592 (AENEuchâtel, Reconnaissances, Bevaix n° 1, f. 742v-744v), il avait épousé Louise Barret, de Bevaix, fille de Claude et de ? Jeanne Gottreux, citée en 1580 (AENEuchâtel, Reconnaissances, Bevaix n° 1, f. 320v-331r, f. 678r-680r), dont descendance.

**Catherine:** le 15 avril 1580, elle est l'épouse de Daniel Mellier, de Bevaix, qui reconnaît pour elle ses biens patrimoniaux (AENeuchâtel, Reconnaissances, Bevaix n° 1, f. 275v-290v).

**François :** qui suit.

### 7<sup>ème</sup> génération

**Michel BALEY :** de Bevaix, fils de Pierre, cité avec Jacques (son frère?) le 20 avril 1549 (AComBevaix, BB 14/1), le 1er novembre 1562, il jure le règlement au bois (AComBevaix, HH 59/1), il reconnaît encore ses biens le 6 décembre 1580 (AENeuchâtel, Reconnaissances, Bevaix n° 2, f. 136r-144v).

**Enfants:** **Agnès :** son mari, François Mayor, de Bevaix, reconnaît ses biens pour elle le 28 novembre 1592 (AENeuchâtel, Reconnaissances, Bevaix n° 2, f. 771r-773v).

**François BALEY :** de Bevaix, fils de Collet, mort avant 1580.

**Enfants :** **Guillaume :** Il reconnaît le 29 novembre 1580 avec son frère David ses biens patrimoniaux (AENeuchâtel, Reconnaissances, Bevaix n° 2, f. 84v-96v), idem le 12 octobre 1592 (AENeuchâtel, Reconnaissances, Bevaix n° 2, f. 756r-757v), il est en 1580 l'époux de Marie, fille de Claude Perrod, de Bevaix (AENeuchâtel, Reconnaissances, Bevaix n° 2, f. 87r-104v, 29 novembre 1580).

**David:** Il reconnaît le 29 novembre 1580 avec son frère Guillaume ses biens patrimoniaux (AENeuchâtel, Reconnaissances, Bevaix n° 2, f. 84v-96v).

## Les JEQUIER de Fleurier

*Rapporté par Françoise Favre-Martel, secrétaire*

Famille présentée par Paul Favre,  
le vendredi 24 avril 2009 à 19 h 30 au Café de l'Union à Fontainemelon avec la  
présence d'une délégation de la famille Jequier

Les JEQUIER sont présents à Fleurier dès le 12<sup>e</sup> siècle.

Des JEQUIER deviennent bourgeois de Neuchâtel en 1787. Certains seront citoyens de Genève dès 1815. D'autres achèteront la bourgeoisie de Corsier s/Vevey en 1956.

L'orthographe du nom a fluctué au fil des temps : JEQUIER, JACQUIER, JECQUIER, JÉQUIER<sup>1</sup>...

Depuis 1951, une branche porte officiellement le nom de JÉQUIER (avec accent). Une branche de la famille est dite JEQUIER-dit-PAPE sans qu'on connaisse l'origine du surnom (aujourd'hui, le surnom est oublié).

On trouve des JEQUIER en Suisse, mais aussi en France, en Angleterre, en Espagne, au Chili, en Argentine, aux Etats-Unis... et tous font partis de la même famille. Seule la branche d'Argentine n'a pas encore pu être reliée à l'arbre.

A l'origine de la famille, Aymonet JEQUIER, avant 1500, et ses trois fils : Pierre dit le Vieil, Jean et Pierre dit le Jeune.

Le 16 février 1553 à Fleurier, Pierre Jacquier le Jeune reconnaît ses biens. Au même moment Claude, fils de Pierre Jacquier le Vieil, Georges, Pierre, Jaques et Jeanneret, fils de Jean Jequier reconnaissent aussi leurs biens.

### *Les JEQUIER de Neuchâtel*

**Jonas JEQUIER** (1723-1800) notaire, justicier et ancien d'Eglise, gouverneur de Fleurier devient bourgeois de Neuchâtel le 15 janvier 1787.

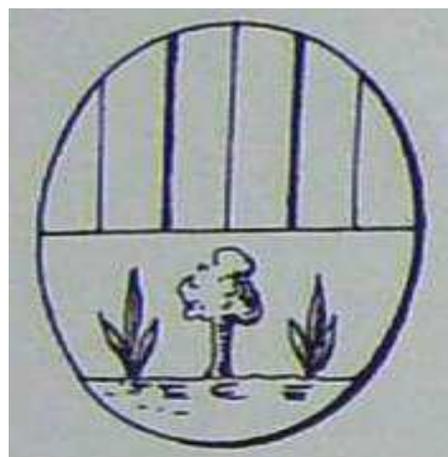
**Charles Gustave JEQUIER** (1789-1859), son petit-fils, est lieutenant colonel à l'armée, chef du IV<sup>e</sup> arrondissement militaire, député au Corps législatif et associé à la maison d'indiennes Bovet et Cie de Boudry.

### *Les JEQUIER de Genève*

Henri Louis JEQUIER (1768-1844) est né à Fleurier. Il va s'installer comme maçon à Genève où il est naturalisé le 14 janvier 1815. N'ayant pas de descendants mâles, l'origine se perd.

Jean "**Louis**" JEQUIER (1808- 1876) est le neveu d'Henri Louis. Lui aussi est né à Fleurier et va aller s'installer à Genève où il recevra la citoyenneté genevoise le 8 août 1848. Cette branche subsiste encore.

Entrepreneur, il s'associe d'abord avec son frère fondant l'entreprise "Jequier Frères" puis, après le décès de celui-ci, en 1859, avec son fils Édouard, fondant l'entreprise "Jequier & Fils".



La plus ancienne armoirie des Jequier

<sup>1</sup> Armoiries citée dans l'Armorial neuchâtelois de Michel et Léon Jéquier

Ils emportent le marché de la construction des bâtiments académiques, qu'Édouard ne verra pas, car il meurt avant le début des travaux. Les imprévus et une vision trop optimiste provoqueront la faillite de l'entreprise avant qu'elle ait pu mener à terme la construction<sup>1</sup>.

### *Quelques personnalités parmi les JEQUIER*

**Jules Samuel JEQUIER** (1834-1898) originaire du Val-de-Travers, fait des études d'ingénieur architecte à Genève. mais très vite, il abandonne la profession pour se consacrer à la peinture. Après sa mort, sa famille organise une exposition de ses œuvres à son domicile à Genève. Très actif dans la vie culturelle genevoise, il fait partie de plusieurs sociétés littéraires et artistiques<sup>2</sup>.

Portant les mêmes prénoms, **Jules Samuel JEQUIER** (1835-1915) est horloger. Avec son épouse Marie THEVENAZ, ils auront 14 enfants : 7 garçons et 7 filles ! Jules Samuel a rédigé à l'intention de ses descendants ses mémoires et l'histoire de sa famille. Son arrière petite-fille, historienne, ayant retrouvé ce manuscrit, l'a repris et enrichie de nombreux documents et photographies. L'ouvrage se lit comme un roman<sup>3</sup>.

**Jules Édouard JEQUIER-DOGE** (1907-1988) professeur de médecine à Genève, est le petit-fils de Jules Samuel et de Marie THEVENAZ. Il obtient son diplôme fédéral de médecine en 1933.

**Robert JEQUIER** (1899-2002) pasteur, est également un petit-fils de Jules Samuel et de Marie THEVENAZ. Après un séjour en Egypte dans les années vingt, il exercera son ministère au Locle de 1930 à 1966, mais demeurera au Locle jusqu'à sa mort. Il a gagné son pari de vivre sur 3 siècles !

**Édouard JEQUIER-BUTTICAZ** (1864-1944) est un descendant de la branche genevoise. Médecin lui aussi, après avoir épousé Emma BUTTICAZ, il quitte la Suisse le 16 janvier 1886 pour aller s'établir au Chili où il s'occupera des colons français dans le Sud du pays. Avec son frère **John JEQUIER**, architecte, ils sont à l'origine d'une nombreuse descendance établie au Chili.

**Gustave Louis JÉQUIER** (1868-1948) est professeur d'égyptologie à l'Université de Neuchâtel. Il participe à plusieurs campagnes de fouilles en Égypte où il fait une découverte sensationnelle en mettant à jour une grosse pierre noire portant le code d'Hammourabi (qui se trouve au Louvre). Il est officier de la légion d'honneur et correspondant de l'Institut de France.

---

1 Voir le Journal de Genève : 2 décembre 1871 ; 2 mai 1872 ; 4 septembre 1872

2 Voir le Journal de Genève du 27 août 1898

3 "La maison des souvenirs", Ariane Brunko-Méautis, Ed. Gilles Attinger - 2008

Il a légué au Musée d'ethnographie de Neuchâtel toutes ses archives. Actuellement, un travail de recherche et de valorisation de ces documents est réalisée par une jeune doctorante.

**Léon** (1905-1996) **et Michel** (1909-1996) **JÉQUIER**, fils de Gustave, collaboreront avec leur père pour établir le célèbre Armorial neuchâtelois. Le premier est ingénieur électricien et travaillera en France et en Suisse. Le second est médecin et professeur de neurologie à l'Université de Lausanne.

Après cette présentation, les nombreux représentants présents de la familles JEQUIER se sont présentés et la séance s'est terminée sur un riche échange.

## La peine de bannissement à Neuchâtel de 1848 à 1891

Causerie donnée par Karim Boukhris,  
le vendredi 13 mars 2009 à 19 h 30 au Café de l'Union à Fontainemelon

*Rapportée par Françoise Favre, secrétaire*

*Monsieur Karim Boukhris, historien, prépare actuellement une thèse sur la justice criminelle dans le canton de Neuchâtel après 1848. Il a accepté de nous présenter le sujet de son mémoire de licence.*

Choix du sujet et méthode

Pourquoi s'être intéressé à la peine de bannissement? Parce que c'est une peine particulière, très courante dans l'Ancien régime, qui disparaît dans le canton de Neuchâtel en 1891, mais qui a été abolie en Suisse en 2007 seulement !

L'auteur a commencé par analyser la législation, puis il a fallu dépouiller les procédures criminelles de 1848 à 1876 (après cette date, les procédures criminelles ne sont plus collationnées aux archives).

Il s'est en particulier attaché à étudier la répression du vol, délit très fréquent et souvent puni de bannissement.

Que volait-on ? La plupart du temps des petites choses : des mouchoirs, du linge que la voisine a mis à sécher, quelques petites pièces de monnaie... C'est une époque où l'on est très attaché à son bien. Un mouchoir pouvait être vendu ou troqué contre un repas à l'auberge, et le voleur d'un mouchoir passait devant le même tribunal que l'assassin.

Qui étaient ces voleurs ? Des petites gens, 90% étaient des hommes.

### **Qu'est-ce que le bannissement ?**

C'est une peine pénale, prononcée par un tribunal criminel (et non par une autorité administrative).

C'est une peine très ancienne, déjà mentionnée dans le code d'Hammourabi (1750 av. JC). Mais on la trouve aussi dans le droit grec (avec une forte connotation religieuse) et dans le droit romain (sous des formes diverses).

C'est une peine présente partout. Chez nos voisins français, le bannissement punissait un crime politique, tandis que l'expulsion est une peine réservée aux étrangers. Dans le canton de Vaud, une partie de la peine de prison pouvait être convertie en peine de bannissement. Dans le canton de Berne, on pouvait être banni de certains lieux où territoires seulement (par exemple la ville de Berne).

C'est une peine très fréquente jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, qui représente 60% des sanctions.

Pourquoi un tel succès ? D'abord parce que c'est une peine qui ne coûte rien ! C'est une peine souple, puisqu'on peut en moduler la durée et le lieu, qui ne fait pas concurrence à la peine de prison.

Cette peine est assortie d'une peine corporelle publique, c'est donc une peine exemplaire, qui veut inspirer la crainte (principe de prévention). Enfin c'est une peine infamante qui correspond à une mort civile.

## **Evolution du bannissement dans le canton de Neuchâtel**

Jusqu'en 1862, on est dans le droit coutumier. La peine de bannissement s'applique à toute personne vivant sur le territoire neuchâtelois, sans distinction, jusqu'en 1807. Ensuite, dans les faits, les Neuchâtelois sont bannis pour un certain temps, tandis que les non-Neuchâtelois sont bannis à vie.

A partir de 1848, la peine de bannissement est réservée aux non-Neuchâtelois, et on ne bannit plus les Neuchâtelois.

Avec la révision de la Constitution fédérale, en 1874, le bannissement d'un citoyen suisse devient anticonstitutionnel. Seuls les non-Suisses sont passibles de bannissement, mais dans les faits, le nombre d'étrangers bannis va passer de 80% à 20%.

La peine de bannissement est officiellement supprimée en 1891 dans le canton de Neuchâtel.

## **Qui est étranger ?**

Au 19<sup>e</sup> siècle, Neuchâtelois et non-Neuchâtelois (pour ces derniers après une certaine durée de séjour) ont des droits politiques et participent à la vie de la commune. La naturalisation est facilitée pour tous les non-Neuchâtelois.

Peu à peu, on va mettre des barrières, et à partir de 1889, on va faire une distinction claire entre Neuchâtelois et confédérés d'une part, et étrangers d'autre part.

## **La répression du vol**

L'analyse a été faite sur une base de données comprenant 1410 condamnations pour vol.

L'observation montre qu'il y avait une nette différence de traitement entre Neuchâtelois et non-Neuchâtelois. Ces derniers étaient condamnés au bannissement dans 80% des cas, alors que les Neuchâtelois ne l'étaient jamais, sauf rares exceptions.

Par contre, il y avait peu de différence de traitement entre confédérés et étrangers, même si la peine de bannissement ou de prison était un peu plus longue pour ces derniers.

## **Le sort des bannis**

On a très peu d'information sur ce qu'il advenait des bannis. Le condamné était amené à la frontière par les gendarmes qui le laissaient là avec interdiction de revenir sur le territoire neuchâtelois.

Même dans les cas de rupture de ban, on ne s'intéresse pas à la manière dont les bannis ont survécu, ni à la vie qu'ils ont menée hors du pays. Dans les faits, il y a eu très peu de ruptures de ban. On peut donc supposer que les bannis se sont installés et intégrés ailleurs, souvent assez près de la frontière, pour garder le contact avec leur famille, leurs amis, leurs relations, voire leur travail.

## **Disparition de la peine de bannissement**

A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, cette peine multimillénaire, précédemment très souvent appliquée, va disparaître sans bruit. C'est qu'elle ne correspond plus à la mentalité, surtout depuis que la peine corporelle qui l'accompagnait et qui la rendait publique a été abrogée, car elle ne remplit plus sa fonction de prévention.

D'autre part, elle n'est plus efficace, puisqu'elle ne concerne que les étrangers, qui représentent environ 10 à 15% des condamnés seulement (50% sont des confédérés et 35 à 40 % des neuchâtelois).

Enfin, on commence à s'intéresser à la personne du condamné et à vouloir lui donner les moyens de se corriger. On se rend compte que la peine du bannissement pousse le banni (et sa famille) à la mendicité, à la misère, et donc au crime. Peu à peu, la peine de prison va devenir la peine par excellence.



**C'était au temps où la roulotte brinquebalante et le cheval étique étaient un  
luxe inouï ou  
comment vivaient les gens errants dans la première moitié du XIXe siècle**

*par Germain HAUSMANN*

Quand ma grand-mère laissait une assiette vide à table pour les heimatlos, elle ne pensait pas aux apatrides (qui pouvaient avoir métier, domicile et fortune), mais aux gens sans feu ni lieu, aux SDF comme nous les appelons “joliment” actuellement dans notre jargon "administrativé", les “sans domicile fixe”. Elle voulait suivre les préceptes de sa religion qui lui enjoignait de recevoir les plus pauvres d’entre nous. Et ils ne manquaient pas au dire de ma mère à venir prendre un repas dans cette maison accueillante, car elles ne l’étaient pas toutes. Ils devaient se passer le mot.

Le plus souvent, il s’agissait de vagabonds, de personnages tombés dans l’alcoolisme et la misère à la suite de malheurs, d’une inadéquation rédhibitoire à la société dans laquelle ils vivaient, de marginaux de tout poil et de tout pedigree. Ils avaient pour la plupart de la famille, une commune d’origine et leur vagabondage n’était qu’un destin personnel choisi plus ou moins volontairement.

Tout autre était la destinée de ceux qui voyageaient par hérédité, de ces nomades qui de génération en génération passaient d’un coin à l’autre de notre pays en essayant de survivre en effectuant des petits travaux, aiguisage des couteaux et divers travaux de vannerie. Ces “tsiganes”, on dit chez nous “Jénisch”, la plupart de souche helvétique, nomadisaient en Alémanie, aucun groupe n’était issu de nos contrées romandes.

Aussi, lorsque 25 à 30 personnes entrèrent fin avril 1843 dans notre canton, elles firent impression. Ces gens campaient dans les bois des environs d’Enges. Les habitants de cette localité vivaient dans une grande inquiétude, car ils mendiaient par troupes et faisaient du feu dans les forêts. Le lendemain de leur arrivée, le 5 mai, la Direction de police est avertie. Elle a aussitôt demandé un renfort de six hommes au corps des instructeurs qui, avec les gendarmes dont elle pouvait disposer, ont été envoyés à la recherche de ces pauvres hères.

À neuf heures du soir, le 4 mai, les agents de police sont revenus, ayant pris dans leurs filets trois familles d’heimatlos, composées de 18 individus. Ils les avaient arrêtés dans la Côte de Chaumont au-dessus de Savagnier. Une seule famille, comptant 5 personnes, avait pris les devants et avait réussi à échapper aux poursuites policières, mais ce n’était que partie remise. Le 5 juin, ces individus sont

arrêtés à Savagnier, dans un champ où ils faisaient du feu. Tout ce beau monde a été transféré dans les prisons de la gendarmerie.

Amenés devant la Direction de la police, ils ont été interrogés. Voilà une occasion rêvée pour connaître comment vivaient ces gens et quelles étaient leurs conditions de vie. Nous allons les laisser parler dans les pages qui vont suivre et décriront par la suite les conséquences de cette affaire. (NB. Les transcriptions ci-dessous ne sont pas toujours fidèles à la lettre, mais l'esprit est toujours respecté)

Voyons tout d'abord quels étaient leur nom. Il y a donc 4 familles : la famille Beck composée de Sebastian Beck, 32 ans, et sa femme Marianne Mayer, 36 ans; la famille Waibel comportant Peter Paul Waibel, 40 ans, son compagne Anne Marie Wächter, environ 30 ans, et leurs six enfants (une fille de 14 ans, un garçon de 11 ans, un garçon de 5 ans, un garçon de 2 ans, une fille de 18 mois et un garçon de 9 semaines); la famille Reichenbach avec le père de famille, Jacob Reichenbach, 60 ans, sa femme Catherine Huseri, 40 ans, et leurs six enfants (un garçon de 15 ans, un autre de 13 ans, un troisième de 11 ans, une fille de 8 ans, une fille de 2 ans et un garçon de 10 mois); la famille de Joseph Siegel, 33 ans qui vit depuis 4 ans avec Marianne Strubi, 28-29 ans, dont il a une petite fille de 2 ans; avec eux vit une fille de Marianne Strubi, âgée de 11 ans et un jeune homme, Joseph Schneider, 20 ans, qui a été recueilli par eux. Il y a donc en tout cinq hommes, quatre femmes et 14 enfants.

### **a) Leurs origines**

(Sebastian Beck) question (=Q) : *D'où il est originaire ?* Réponse (=R) : *Du monde entier, n'ayant point de patrie.* Q : *Où il est né ?* R. : *Il n'en sait rien. Il n'a jamais connu son père ni sa mère.*

(Marianne Mayer) Q : *Où est-elle née ?* R : *A Altdorf canton d'Uri où elle a été baptisée comme heimatlos.* Q : *D'où étaient son père et sa mère ?* R. : *Sa mère était une heimatlos suisse. Elle suivait les troupes françaises comme vivandière. Il est probable que son père était un soldat.*

(Peter Paul Waibel) Q : *Où et quand il est né ?* R. : *A Boswil, canton d'Argovie où il a été baptisé en 1803. Il ne peut en préciser la date, car le préfet a toujours défendu qu'on lui délivre son acte de baptême.* Q : *Quels renseignements il peut donner sur son père et sa mère ?* R. : *Aucun sinon que son père et sa mère étaient heimatlos.*

(Anne Marie Wächter) Q. *Quel est son âge et son origine ?* R. : *Elle ignore son âge, mais qu'elle doit avoir environ 30 ans. Elle est née dans le grand duché de Bade. Son père et sa mère, son grand-père et sa grand-mère étaient déjà des heimatlos.*

(Jacob Reichenbach) Q. : *Où est-il né ?* R. : *Il est né en Autriche près de Vienne dans un camp militaire.* Q. : *Ce qu'il sait de l'origine de son père et de sa mère ?* R. : *Son grand-père, protestant d'origine, devenu catholique, s'est rendu en Autriche. Il est entré au service militaire et il y est mort. Son père était un enfant de troupe (Les enfants de militaire suivaient la troupe en remplissant des fonctions adaptées à leur âge. Ils étaient souvent tambours). Plus tard il est devenu soldat autrichien et est mort dans une bataille à la prise de Vienne par les Français (sans doute Wagram, 1809). Sa mère était originaire du canton de Saint-Gall, elle avait épousé son père sous les drapeaux.*

(Catherine Huseri) Q. : *Où elle est née ?* R. : *Elle est née près de Bremgarten dans le canton d'Argovie où elle a été baptisée par un prêtre catholique.* Q. : *ce qu'elle connaît de l'origine de son père et de sa mère ?* R. *Ils étaient l'un et l'autre heimatlos.*

(Joseph Siegel) Q. : *Où il est né ?* R. : *A Merenschwand, canton d'Argovie, où il a été baptisé dans l'église catholique le 7 juillet 1810.* Q. : *d'où son père et sa mère étaient originaires ?* R. *Que son père et sa mère ont toute leur vie été heimatlos.*

(Marianne Strubi) Q. : *Où elle est née ?* R. : *Elle n'en sais rien. Elle n'a jamais connu ni son père ni sa mère.* Q. : *Si elle a été baptisée ?* R. : *Elle n'en sait rien.*

(Joseph Schneider) Q. : *Où il est né ?* R. : *A Fatz (?) dans le canton des Grisons où il a été baptisé.* Q. : *Ce qu'il connaît de ses père et mère ?* R. : *Il n'a jamais connu son père et sa mère était heimatlos.*

## **b) Leur éducation**

(Sebastian Beck) *Depuis son enfance, il a toujours été avec des mendiants, tantôt avec les uns, tantôt avec les autres. Il a appris des mendiants qui en ont pris soin que sa mère l'avait abandonné dans le canton de Schaffhouse à l'âge d'un an et demi pour suivre des soldats autrichiens.* Q. : *Quelle religion il professe ?* R. : *Il n'a jamais reçu aucune instruction religieuse. Il n'a été qu'une seule fois dans une église pendant toute sa vie et cela à l'âge de 10 ans.* Q. : *S'il sait lire et écrire ?* R. : *Il ne connaît pas même une lettre de l'alphabet.* Q. : *S'il parle une autre langue que l'allemand ?* R. : *Non.*

(Peter Paul Waibel) *Il n'a reçu aucune instruction religieuse quelconque et ne sait ni lire ni écrire.*

(Jacob Reichenbach) *Il a été élevé dans les camps [militaires]. Depuis l'âge de 14 ans, il a servi dans les armées autrichiennes en qualité de tambour jusqu'à l'âge de 22 ans. Q. : Quelles circonstances l'ont amené dans ce canton ? R. : Il était arrivé dans le canton de Berne où il a fait la rencontre de Sebastian Beck dont il a été question ci-devant. Il l'a suivi pour apprendre auprès de lui à faire des hottes et des paniers afin de pouvoir plus tard enseigner cette industrie à son fils aîné.*

(Catherine Huseri) *Elle a perdu sa mère à l'âge de 6 ans. Q. : Par qui elle a été élevée ? R. : Par d'autres heimatlos qui ont pris soin d'elle et qui l'ont conduite avec eux dans leur vie nomade.*

(Marianne Strubi) *Elle a été élevée par d'autres heimatlos, car elle n'a jamais connu ni son père ni sa mère.*

(Joseph Schneider) *Sa mère est morte lorsqu'il n'était âgé que de huit ans. Q. : Qui a pris soin de lui ? R. : Des heimatlos. Il a circulé tantôt avec les uns tantôt avec les autres. Il est heureux lorsqu'il se trouve avec un homme qui peut lui apprendre à gagner quelque chose en travaillant.*

### **c) Leurs métiers**

(Sebastian Beck) *Les heimatlos vivent ordinairement plusieurs ensemble. Lorsqu'ils le peuvent, ils font des corbeilles et les vendent, mais leur principale et presque unique ressource est la mendicité. Chaque famille pourvoit à ce qui la concerne. Lorsque la mendicité se fait en commun, ils en partagent entre eux le produit.*

(Peter Paul Waibel) *Il fait des paniers, des corbeilles, des vans, des cages pour les oiseaux, de l'amadou.*

(Joseph Siegel) *Autant qu'il peut, il s'occupe à faire des corbeilles, des paniers, des chaussons en lisières. En automne et en hiver, il prend des oiseaux. Sa femme avec l'aîné de ses enfants vont mendier.*

### **d) Leur errance**

(Sebastian Beck) *Q. : Dans quels endroits il a passé sa vie ? R. : Dans tous les cantons de la Suisse, excepté celui de Genève, mais essentiellement dans les cantons allemands. Une seule fois il a mis le pied hors de la Confédération, ayant été*

conduit par la gendarmerie bâloise à travers le Rhin dans le Grand Duché de Bade; mais le lendemain, la gendarmerie badoise l'a reconduit sur le territoire suisse. Q. : S'il n'a jamais fait un séjour prolongé dans un même endroit ? R. : Non, pendant toute sa vie, il n'a pas été plus de trois jour au même lieu. Q. : S'il a été fréquemment arrêtés par les gendarmeries des cantons ? R. : Il ne s'est encore jamais passé une semaine sans qu'il ait été arrêté plusieurs fois. Il arrive qu'il est arrêté trois à quatre fois par jour, étant rejeté par un canton dans un canton voisin et par celui-ci sur le précédent.

(Marianne Mayer) Q. : Où est a passé sa vie ? R. : Tantôt ci tantôt là. Elle n'a jamais eu de domicile fixe. Elle a continuellement rôdé et a toujours été rejetée d'un canton sur un autre.

(Peter Paul Waibel) Q. : Où il a passé sa vie ? R. : Elle a été plus errante qu'on ne peut l'imaginer. Dès sa plus tendre enfance, il a été journellement rejeté d'un pays sur un autre. Il a parcouru les vingt-deux cantons de la Suisse et même parfois rejeté sur les états frontaliers, tels que le grand duché de Bade, la France, la Savoie et l'Italie, mais toujours ces États l'ont refoulé sur la Suisse qui est au fond sa véritable patrie. Étant continuellement repoussé d'un canton sur l'autre, il ne peut pas dire d'un jour à l'autre sur quel territoire il se trouvera le lendemain.

(Anne Marie Wächter) Depuis qu'elle est au monde, elle n'a jamais demeuré dans un même lieu plus de huit jours, excepté lorsqu'elle était en couches. On lui laissait alors tout juste le temps nécessaire pour se rétablir et recommencer la même vie.

(Jacob Reichenbach) Après avoir reçu son congé militaire, il est venu en Suisse, aux Grisons, où il a fait un séjour de deux ans. Ensuite, il s'est rendu en Italie où il a passé quelques mois, puis il est revenu dans les cantons du Tessin, de Schwyz, d'Uri, etc. Depuis l'année 1817, où l'on a pris en Suisse des mesures contre les heimatlos, il n'a plus pu séjourner nulle part. Il a été continuellement été arrêté et rejeté d'un canton sur un autre.

(Catherine Huseri) Depuis son enfance, elle n'a jamais passé plus de deux nuits de suite dans un même lieu. Elle a été continuellement repoussée d'un canton sur un autre et reconduite de frontière à frontière sans cependant jamais être sortie de Suisse.

(Joseph Siegel) Depuis son enfance, il a toujours été repoussé d'un canton sur l'autre. Les cantons où il a été les plus fréquemment sont ceux de Berne, de Bâle, d'Argovie et de Fribourg. Il lui est déjà arrivé de passer toute une année seul avec sa famille.

(Marianne Strubi) *Elle a continuellement circulé d'un lieu dans un autre, en Suisse, en France, dans le grand duché de Bade et jusqu'en Italie, mais on l'a toujours repoussée sur la Suisse.*

#### **d) Leur séjour à Neuchâtel**

(Sebastian Beck) *Il a été conduit une fois dans le canton de Neuchâtel par la police bernoise, du côté du Landeron, il y a un an environ. Le même jour, il est déjà retourné de lui-même sur le territoire bernois par un autre endroit.*

(Marianne Mayer) *C'est la première fois qu'elle a été dans le canton de Neuchâtel. En général, elle a toujours parcouru les cantons allemands.*

(Peter Paul Waibel) *Il s'y trouve seulement pour la seconde fois.*

(Jacob Reichenbach) *C'est la première fois qu'il arrive dans le canton de Neuchâtel.*

(Joseph Siegel) *C'est la première fois de sa vie qu'il y vient.*

(Marianne Strubi) *C'est la première fois.*

#### **e) Leurs délits**

(Sebastian Beck) *Q. : S'il a été puni pour sa vie vagabonde ? R. : Il ne l'a jamais été. On s'est toujours borné à le reconduire à la frontière par des chemins détournés. Q. : S'il a été fréquemment arrêtés par les gendarmeries des cantons ? Q. : Si lui ou ses camarades se sont livrés au vol ? R. : Quant à lui, il n'a jamais volé. À sa connaissance, les autres ne l'ont pas fait. Ils prennent seulement les objets qui leur sont rigoureusement nécessaires, comme du bois pour faire du feu, ou des osiers pour faire leur panier.*

(Peter Paul Waibel) : *Il n'a jamais subi de jugements criminels, mais il a été fréquemment bâtonné dans les cantons de Lucerne, de Zurich, d'Argovie et de Soleure pour avoir violé la défense qui lui était faite de rentrer dans ces cantons, bien que ce ne soit pas volontairement qu'il ait enfreint ces défenses. Il a reçu à répétition trois, six et jusqu'à douze coups de bâton.*

(Jacob Reichenbach) *Il n'a jamais été puni pour son vagabondage. On s'est toujours borné à le reconduire aux frontières.*

(Joseph Siegel) *Non. Lorsqu'il était arrêté, on s'est toujours borné à le reconduire à la frontière. Il est connu dans presque toute la Suisse et l'on ne peut lui reprocher le moindre vol. Seulement, ils sont obligés de prendre du bois dans les forêts pour*

*faire leur feu et du bois de travail pour leurs ouvrages. En général, on ne leur dit rien pour cela.*

#### **f) Leurs conditions de vie**

(Sebastian Beck) Q. : *Quels sont les endroits où ils logent lorsqu'ils sont en liberté ?*

R. : *Ordinairement dans les forêts à une petite distance des habitations. Quelquefois, surtout en hiver, ils logent dans des habitations isolées chez des paysans. Cependant, en hiver, il arrive souvent qu'ils sont obligés d'ôter deux pieds de neige [60 cm] pour se préparer une couche. Quant à la nourriture, ils en ont heureusement toujours eu assez.* Q. : *Si tous les heimatlos vivent en bonne intelligence ?* R. : *Oui. Ils sont déjà assez malheureux d'être hors de la société humaine, sans encore ajouter à leur malheur par la division et les querelles entre eux.*

(Peter Paul Waibel) Q. : *Si lui et sa famille ont quelquefois manqué du nécessaire ?*

R. : *Il leur arrive plus souvent d'avoir faim que d'être rassasiés. Pas plus loin qu'hier, ayant été poursuivi par les paysans, ils ont été longtemps sans manger. Ce n'est qu'au moment où les gendarmes les ont arrêtés qu'ils ont pu prendre quelque nourriture. En hiver, ils sont fréquemment appelés à coucher dans les bois au milieu des neiges et sont ainsi exposés au froid et à la faim.*

(Catherine Huseri) Q. : *S'ils ont toujours suffisamment à manger ?* R. : *Non. Il arrive souvent qu'ils n'ont rien à donner à leurs enfants. En particulier, ils ont passé ce dernier hiver bien péniblement.*

(Joseph Siegel) *Ils sont presque continuellement dans les bois et sont fréquemment appelés à coucher dans la neige en hiver. Ils reçoivent quelquefois l'hospitalité chez les paysans.* Q. : *S'ils ne vont pas demander l'hospitalité dans les hôpitaux et les lieux destinés à recevoir les pauvres ?* R. : *Non. Ils sont toujours en crainte de la gendarmerie qu'ils fuient autant qu'ils peuvent.*

(Marianne Strubi) Q. : *Comment elle a passé l'hiver dernier ?* R. : *dans les bois. De tout l'hiver, ils n'ont pas été onze nuits sous un toit.*

(Joseph Schneider) Q. : *S'il ne reçoit pas l'hospitalité chez les paysans ?* R. : *De tout l'hiver passé, il n'a pas été dix nuits à l'abri sous un toit. Dans beaucoup d'endroits, les paysans sont punis lorsqu'ils accordent l'hospitalité aux heimatlos.*

#### **g) Leur vie matrimoniale**

(Sebastian Beck) Q. : *S'il est marié ?* R. : *Non, vu que, dans sa position, il ne peut obtenir nulle part la bénédiction de son mariage. Il vit depuis cinq ans avec Marianne Meyer comme mari et femme.*

(Pierre Paul Waibel) *Oui. Il s'est marié à Rome l'année 1822 devant un prêtre avec Anne Marie Wächter. Il a eu le malheur de perdre son acte de mariage dans le canton du Valais il y a près de deux ans.*

(Jacob Reichenbach) *Non. Vu sa position d'heimatlos, il n'aurait pas pu faire bénir son mariage nulle part. Depuis quinze ans, il vit avec Catherine Huseri comme si elle était sa femme.*

(Joseph Siegel) *Non. Il vit avec Marianne Strubi comme si elle sa femme depuis quatre ans.*

(Marianne Strubi) Q. : *Si avant d'être avec Joseph Siegel, elle a suivi d'autres hommes ?* R. : *Non. Elle a eu une fille il y a onze ans qui est toujours avec elle.*

## **h) Leur santé**

(Peter Paul Waibel) *sa vie errante ruine sa santé.*

(Jacob Reichenbach) *Il a reçu plusieurs blessures à la bataille de Leipzig. Il en porte encore les traces. Il a été estropié au point de ne pouvoir marcher que difficilement.*

(Catherine Huseri) *Son mari et un de leurs enfants ont souvent été malades. Malgré cela, ils ont dû souvent coucher en plain air dans les forêts.*

(Joseph Siegel) Q. : *S'ils boivent de l'eau-de-vie entre eux et s'ils en donnent à leurs enfants ?* R. : *Cela n'arrive pas souvent, mais cependant quelquefois. Quant aux enfants, ils n'en donnent pas aux tout petits, mais bien aux autres.*

(Joseph Schneider) Q. : *Où il a perdu son oeil droit ?* R. : *C'est suite à un accident.*

## **i) Leur mort**

(Sebastian Beck) Q. : *S'il a eu des enfants ?* R. : *Il en a eu deux qui sont décédés. L'un est mort-né, l'autre est mort à l'âge de 6 mois. Ils ont été enterrés dans des cimetières au canton de Berne.*

(Marianne Mayer) Q. : *ce que sa mère est devenue.* R. : *Elle est morte dans un village du canton de Soleure, dans une écurie où elle avait reçu l'hospitalité. Elle a été enterrée dans le cimetière de l'endroit.*

(Peter Paul Waibel) *Son père est mort en 1817 au couvent de Fabr où il était de passage. Sa mère est morte au couvent d'Einsiedeln où elle était aussi de passage.*

(Joseph Siegel) *Son père, qui a été toute sa vie heimatlos, est mort lorsqu'il n'avait que six mois.*

(Joseph Schneider) *Sa mère qui était heimatlos est morte lorsqu'il n'était âgé que de huit ans.*

### **j) Leur désir de se fixer**

(Peter Paul Waibel) *Il ne demanderait pas mieux que d'avoir un asile pour y travailler de ses mains et y gagner sa vie et celle de sa famille, vu que la vie errante lui est fort pénible, mais il doit se soumettre à sa triste condition.*

(Jacob Reichenbach, le militaire déclassé) Q. : *Si la vie de vagabondage a des attrait pour lui ?* R. : *Non. Il est âgé et infirme. Tout son bonheur serait d'avoir un lieu pour s'y fixer, pour gagner sa vie et celle de sa famille, de pouvoir envoyer ses enfants aux écoles afin de leur donner quelque instruction.*

### **k) le nombre des heimatlos errants**

(Sebastian Beck) *Autant qu'il peut en juger, il doit y en avoir environ huit cents.*

Q. : *S'ils se trouvent souvent réunis en grand nombre ?* R. : *Cela varie; certaines fois, on les dirige d'un même côté et ils se rencontrent ensemble jusqu'à trente, quarante ou même cinquante personnes.*

(Peter Paul Waibel) *Il a ouï dire qu'il y en avait huit cent septante.*

(Jacob Reichenbach) *Il a ouï dire qu'il y en avait environ huit cents. Il sait cependant qu'il y en a plusieurs qui se font passer pour heimatlos quoiqu'ils ne le soient pas, en particulier les ressortissants de la commune d'Arth au canton de Schwyz. Ils peuvent ainsi se livrer plus facilement au vagabondage et vivre en concubinage avec les femmes sans être exposés à être reconduits dans leur commune d'origine où ils recevraient des châtements.*

Cet interrogatoire a été fait par la Direction de police pour le Conseil d'Etat qui *pourra se faire une idée de tout ce qu'a d'horrible la condition des heimatlos.* Ces gens sont ballottés d'un canton à l'autre, vivent sur la frontière jusqu'à ce qu'ils trouvent une opportunité pour s'enfoncer plus avant dans les territoires cantonaux. Pour ces gens, le concordat du 3 août 1819 est inopérant, car ils n'ont eu de toute leur vie aucun domicile régulier de plus de huit jours dans un canton quelconque. Ils ne peuvent être attribués à aucun canton. Les membres de la direction de police pousse le Conseil d'Etat à prendre contact avec les autorités fédérales (bien faibles

à l'époque) pour régler définitivement ce problème. C'est ce à quoi il s'emploie dans un mémorandum qu'il adresse aux autres cantons le 25 mai 1843: Au lieu d'y rédiger un tableau sombre sur leurs conditions de vie, *nous préférons les laisser parler eux-mêmes. Nous avons fait subir un interrogatoire détaillé à ceux qui se sont présentés sur notre territoire et nous croyons que l'exposé naïf qu'ils ont fait de leur situation et qui semble malheureusement trop véridique sera plus propre à faire impression sur vous.* C'est le document que nous avons en partie retranscrit ci-dessus (Cartons bleus, AC 522/44, Heimatlos, portefeuille 2, dossiers 3 et 4).

Cette démarche eut un résultat inattendu. Les heimatlos ici décrits ont été reconnus par les autorités thurgoviennes. Un tribunal montra la fausseté de certaines de leurs déclarations. Ainsi, Sebastian Beck s'appelle en fait Müller. C'est un fieffé coquin, un orphelin en rupture de ban; Jacob Reichenbach un repris de justice. S'il boite, ce n'est pas suite à une glorieuse blessure reçue lors de la bataille de Leipzig, mais il subit ce handicap après s'être cassé la jambe lors d'une tentative d'évasion de la prison où il était détenu, fait d'armes nettement moins prestigieux. Bref, tous ces heimatlos avaient des communes d'origine et ont préféré une vie errante à une vie ordonnée. Cela relativise leurs discours, mais ne change rien à leur condition de vie misérable (surtout pour des enfants, ou des bébés de quelques mois) qui, elle, semble être bien réelle.



### *Les heimatlos modernes*

Neuchâtel n'avait aucune envie de se charger de ces gens. Vendredi passé (5 mai), dit un rapport, une de ces familles a été conduite du côté de Lignièrès où elle est entrée dans le canton de Berne de manière discrète. La deuxième a été conduite vers La Neuveville, mais a été repoussée immédiatement par la gendarmerie bernoise avec deux autres familles dont le canton de Neuchâtel n'avait pas encore dû s'occuper. Ni une ni deux. Ces trois familles ont été immédiatement embarquées au Landeron pour être déposées discrètement du côté de Lüscherz. Quant aux deux familles restantes (14 personnes) qui ont séjourné à l'hôpital pour rétablir leur santé, elles ont été transportées ce matin 8 juin à travers le lac avec ordre de les débarquer dans un lieu isolé, l'une désirait se rendre dans le canton de Vaud, l'autre à Fribourg. Mais la Direction de police vient d'apprendre que les polices vaudoises et fribourgeoises sont informées que Neuchâtel détient des heimatlos. Dans la crainte qu'ils soient dirigés sur leurs territoires, elles ont donné des ordres pour faire visiter tous les bateaux. Il est à craindre qu'elles nous soient ramenées.

Comme vous le voyez, ces heimatlos étaient bien encombrants. Les cantons cherchaient à “refiler en douce” ces gens à son voisin, alors que l’autre partie prenaient toutes les dispositions pour qu’il n’en soit rien. En l’occurrence, la méthode réussit, puisque aucune personne errante se trouvait sur le territoire neuchâtelois en 1848, lorsque la jeune Confédération helvétique prit enfin des dispositions pour donner à tous les Suisses une commune d’origine. Dans la Constitution fédérale, l’article 80, litt. B, est ainsi conçu : *Les heimatlos et Suisses sans commune sont incorporées dans les communes* et le 3 décembre 1850, est promulguée une loi fédérale.

Nous décrivons dans d’autres articles comment le canton de Neuchâtel régla le problème de ses propres apatrides, gens tranquilles, domiciliés et ne posant pas de problèmes sociaux particuliers.

## Sortie de printemps aux Archives de l'Etat de Fribourg

du samedi 6 juin 2009

Un peu avant 10 heures, une bonne vingtaine de membres de la SNG se retrouvait devant les Archives de l'Etat de Fribourg (AEF), route des Arsenaux 17, où ils étaient accueillis par l'archiviste cantonal, Alexandre Dafflon.

En quittant les Archives de l'Etat de Neuchâtel pour celles de Fribourg, au printemps 2008, Monsieur Dafflon avait invité les membres de la SNG à venir lui rendre visite. C'est donc avec beaucoup de plaisir que la SNG répondait à cette invitation en ce samedi matin.

Après que la présidente, Anne-Lise Fischer, ait salué et accueilli les personnes présentes, Monsieur Dafflon nous présente les AEF que nous visiterons ensuite sous sa conduite.

### *Un peu d'histoire*

Les AEF sont une petite institution rattachée au service de la culture. Depuis 2003, elles sont installées tout près de la gare, dans une ancienne usine à papier superbement réaménagée pour y accueillir les archives de l'Etat.

Les archives de Fribourg remontent aux origines de la ville de Fribourg, aux environs de 1150. Pendant très longtemps, il n'y a pas de distinction entre la Ville et l'Etat de Fribourg. C'est seulement en 1803 que les archives de la ville et celles de l'Etat ont été organisées de manière distincte. Mais les documents concernant Fribourg ont été conservés depuis le Moyen âge et le premier "archiviste" a été nommé en 1350, avec la charge de tenir et de conserver les registres, les contrats et tous les documents importants de la ville-état. En 1749, les archives sont réellement structurées et c'est en 1803 qu'un poste d'archiviste de l'Etat est créé.

Les AEF sont tenues de conserver les documents de tous les services de l'Etat qui présentent un intérêt pour l'histoire du canton, mais elles acceptent aussi les dons ou les dépôts de privés.

### *Visite des lieux*

Dans la grande salle de conférence, quelques exemples de documents conservés parmi les plus précieux et les plus beaux nous sont présentés : chartes témoignant des franchises et privilèges accordés, contrats passés avec les autres cantons, parchemin portants de magnifiques enluminures, la plus belle pièce étant sans

doute le sceau en or appendu à la lettre de franchises de la ville de Fribourg par Sigismond, empereur des romains en 1433.



*On admire des pièces inestimables*

Au sous sol, les documents sont classés et déposés dans des compactus modernes. Le volume des archives représentent huit kilomètres linéaires.

Deux salles de lectures sont à disposition du public: la *salle de lecture silencieuse* pour la consultation de documents et la *salle de lecture bourdonnante*, équipée de plusieurs lecteurs de microfilms, plus spécialement destinée aux généalogistes. Les microfilms des registres d'état civil sont rangés dans des armoires et librement consultables par les usagers. Plusieurs fichiers sont aussi à disposition des chercheurs.

Il est un peu plus de midi quand nous quittons les AEF pour nous rendre au Restaurant San Marco où nous pouvons continuer les échanges autour d'un bon repas.

Un petit groupe ira encore visiter la vieille ville de Fribourg, malgré le temps maussade, et les plus courageux n'hésiterons pas à grimper les 365 marches de la tour de la cathédrale St-Nicolas pour admirer la vue sur la ville et les environs avant d'aller manger une glace chez le meilleur glacier de Fribourg, un Italien bien sûr !

*Françoise Favre, Secrétaire de la SNG*

*Note: Pour plus de renseignements sur les Archives de l'Etat de Fribourg, voir <http://www.fr.ch/aef/>*

## Armorial neuchâtelois

*Il n'est pas dans nos habitudes d'utiliser le canal de notre bulletin pour faire de la publicité en faveur de tiers.*

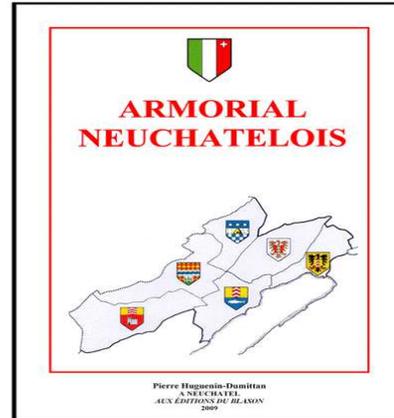
*Toutefois, nous nous permettons de faire exception en faveur de l'édition de l'Armorial neuchâtelois, entièrement réalisé par notre membre, Pierre Huguenin-Dumittan. Il contient notamment les armoiries des nouvelles famille neuchâteloises dans une exécution soignée et dûment référencée.*

## Offre de vente

NOUVEAUTE



**ARMORIAL NEUCHATELOIS 2009**



Cet armorial est composé des armoiries de familles traditionnelles neuchâtelaises et des familles devenues neuchâtelaises, de nouvelles armoiries venant de documents anciens, d'héraldistes et du patrimoine architectural de notre canton. Ce livre englobe l'entrée de 2419 familles et de 2933 armoiries sur 346 pages.

Sa reliure de construction solide est recouverte de toile bleue, ornée de lettrines d'or sur son dos. Une jaquette illustrée de qualité recouvre sa reliure. Son prix est de **290.--** Frs. par exemplaire.

Pour passer commande veuillez remplir le talon ci-dessous.



<b>Commande :</b> Les frais d'envoi sont en plus.	Nb. : .....	Volume (s)
--	-------------	------------

Nom : ..... Prénom : .....  
 Rue : ..... No. : .....  
 Code postal : ..... Localité : .....  
 Tél. : ..... e-mail : .....  
 Le : ..... Signature :

A envoyer à :  
 Pierre Huguenin-Dumittan  
 Parcs 47  
 2000 Neuchâtel  
 Tél. 032 721 29 78